

HARPER PETROLEUM - Conditions générales de négoce / General Trading Terms

Version proposée 0.1 - 19 octobre 2026 / Proposed version 0.1 - 19 October 2026

PROJET INTERNE - NON ADOPTÉ - NON DESTINÉ À UNE MISE EN LIGNE AUTOMATIQUE. Les durées, seuils, modalités de paiement, plafonds et choix de juridiction ci-dessous sont des propositions commerciales. L'identification sociale, les agréments et les modalités d'exécution doivent être complétés et vérifiés. Un conseil camerounais doit valider l'opposabilité et les formalités applicables avant adoption. Ce projet ne certifie ni l'obtention ni la validité actuelle d'une autorisation administrative.

INTERNAL DRAFT - NOT ADOPTED - NOT FOR AUTOMATIC PUBLICATION. The periods, thresholds, payment arrangements, caps and dispute forum below are proposed commercial choices. Corporate identification, authorisations and operating arrangements must be completed and verified. Cameroon counsel should validate enforceability and applicable formalities before adoption. This draft does not certify the existence or continuing validity of any regulatory authorisation.

1. Identification et champ d'application / Identity and scope

FR. HARPER PETROLEUM SARL (« Harper »), société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit camerounais, au capital de 100 000 000 FCFA, siège social à Douala, Cameroun, B.P. 4448 [adresse physique complète à confirmer], immatriculation initiale RC/DLN/2022/B/1736, dépôt modificatif de dénomination RC/DLN/2024/M/287, NIU M092417140874K, représentée par son gérant KAMDEM Cyrille Martial [à rapprocher d'un extrait RCCM actuel]. Les présentes conditions concernent exclusivement les ventes de produits pétroliers entre commerçants agissant pour les besoins de leur activité. Elles s'appliquent à Harper en qualité de vendeur et au cocontractant en qualité d'acheteur, uniquement si elles sont communiquées et expressément incorporées au contrat avant sa conclusion. Elles ne régissent pas les ventes aux consommateurs, les marchés publics, l'exploitation de stations-service, la consignment ou les achats internationaux effectués par Harper, sauf disposition expresse conforme aux modules ci-dessous.

EN. HARPER PETROLEUM SARL ("Harper"), a single-member limited liability company under Cameroon law, with share capital of FCFA 100,000,000, registered office in Douala, Cameroon, P.O. Box 4448 [full physical address to confirm], original registration RC/DLN/2022/B/1736, name-change filing RC/DLN/2024/M/287, taxpayer number M092417140874K, represented by its manager KAMDEM Cyrille Martial [reconcile with a current RCCM extract]. These terms apply exclusively to petroleum product sales between merchants acting for business purposes. They apply with Harper as seller and its counterparty as buyer, only where supplied and expressly incorporated into the contract before it is formed. They do not govern consumer sales, public procurement, service-station operation, consignment or international purchases by Harper, except through an express agreement consistent with the modules below.

2. Formation et ordre de priorité / Formation and precedence

FR. Une demande sur le site, un accusé de réception automatique, une discussion ou une fiche produit ne constitue ni une commande acceptée, ni une allocation de produit, ni une garantie de prix ou de disponibilité. Le contrat naît de conditions particulières acceptées par les représentants habilités des deux parties, sur papier ou par un procédé électronique permettant d'établir leur identité, leur consentement et l'intégrité du document. Les modifications suivent la même procédure. Sauf indication différente, un devis est valable deux jours ouvrés à Douala et reste soumis à la confirmation écrite du vendeur. En cas de contradiction, prévalent : les dispositions impératives ; les avenants signés ; les conditions particulières signées ; les annexes techniques expressément identifiées ; les présentes conditions ; l'Incoterm incorporé, pour son seul objet. Les conditions d'achat ou de vente d'un cocontractant ne s'appliquent que si elles sont expressément acceptées. Une version ultérieure publiée sur le site ne modifie pas un contrat existant.

EN. A website enquiry, automated acknowledgment, discussion or product sheet is not an accepted order, product allocation or guarantee of price or availability. A contract is formed through specific terms accepted by both parties' authorised representatives, on paper or through an electronic process establishing identity, consent and document integrity. Changes require the same process. Unless stated otherwise, a quotation is valid for two business days in Douala and remains subject to the seller's written confirmation. In a conflict, priority is: mandatory law; signed amendments; signed specific terms; expressly identified technical schedules; these terms; the incorporated Incoterm within its subject matter. A counterparty's standard terms apply only if expressly accepted. A later website version does not amend an existing contract.

3. Conditions préalables et conformité réglementaire / Conditions precedent and regulatory compliance

FR. Avant l'exécution, chaque partie fournit les informations raisonnablement nécessaires à son identification, aux pouvoirs de ses représentants, à l'identification de ses bénéficiaires effectifs, à la traçabilité du produit et aux contrôles bancaires et réglementaires. Chaque partie maintient les autorisations, assurances et capacités nécessaires aux activités qui lui incombent. La livraison est subordonnée aux autorisations applicables au produit, au lot, à l'importation, à l'installation et au mode de transport. Aucun agrément camerounais ne vaut autorisation générale d'exercer dans un autre État de la CEMAC. Une autorisation de distribution ne vaut pas automatiquement autorisation de soutage maritime ou aérien. Un refus administratif doit être documenté ; il n'efface pas une faute antérieure ni une obligation de restitution.

EN. Before performance, each party supplies information reasonably required for identity, representative authority, beneficial ownership, product traceability and banking or regulatory checks. Each maintains the permits, insurance and capacity required for its own activities. Delivery is conditional upon the authorisations applicable to the product, shipment, import, facility and transport mode. A Cameroon authorisation is not a general licence to operate in another CEMAC state. Distribution approval does not automatically authorise marine or aviation bunkering. An administrative refusal must be documented; it does not erase an earlier breach or a repayment obligation.

4. Produit, qualité et usage / Product, quality and use

FR. Les conditions particulières identifient la désignation commerciale, la spécification et sa version, les seuils convenus, la méthode d'essai, l'origine déclarée, les documents requis et l'usage prévu communiqué au vendeur. Le produit doit être conforme aux normes impératives applicables à sa mise sur le marché et aux spécifications contractuelles à la livraison. Aucune substitution, modification de grade, dilution ou tolérance supplémentaire n'est admise sans accord écrit. Le certificat d'analyse ne remplace pas les obligations de conformité. Le vendeur remet la fiche de données de sécurité applicable et les instructions de manutention. L'acheteur garantit que ses installations et son utilisation sont adaptées ; cette obligation ne dispense pas le vendeur de ses propres obligations de conformité et d'information.

EN. Specific terms identify the commercial designation, specification and edition, agreed limits, test method, declared origin, required documents and intended use communicated to the seller. At delivery the product must meet mandatory market requirements and contractual specifications. Substitution, grade changes, dilution or additional tolerance require written agreement. An analysis certificate does not replace conformity obligations. The seller supplies the applicable safety data sheet and handling instructions. The buyer ensures its facilities and use are suitable; this does not relieve the seller of its own conformity and information obligations.

5. Quantité, mesurage et inspection / Quantity, measurement and inspection

FR. La quantité, l'unité de facturation, la base de température ou de masse, la tolérance éventuelle et le point de mesurage sont indiqués dans les conditions particulières. Une quantité nominale n'autorise aucune tolérance non convenue. Les volumes corrigés à 15 °C ne sont utilisés que si cette base est expressément retenue et compatible avec les prescriptions applicables. Les instruments doivent satisfaire aux exigences de métrologie pertinentes. Un relevé contradictoire est établi lorsque possible ; la signature d'un bon de livraison atteste la réception et les réserves consignées, sans renonciation aux défauts cachés. Pour une cargaison maritime, les parties désignent un inspecteur indépendant, son mandat, le lieu d'inspection, les méthodes, la répartition des coûts et la durée de conservation des échantillons. Ses constatations ont valeur probante, sous réserve de fraude, erreur manifeste, défaut de méthode ou preuve contraire ; aucune finalité irrévocable n'est présumée.

EN. Specific terms state quantity, billing unit, temperature or mass basis, any tolerance and the measurement point. A nominal quantity does not permit an unagreed tolerance. Volume corrected to 15°C is used only where expressly selected and compatible with applicable requirements. Instruments must meet relevant metrology requirements. Joint readings should be recorded where practicable; signing a delivery note records receipt and stated reservations without waiving latent defects. For marine cargoes, the parties appoint an independent inspector and agree its scope, inspection location, methods, cost allocation and sample retention. Findings are evidence, subject to fraud, manifest error, defective methodology or contrary evidence; irreversible finality is not presumed.

6. Prix, fiscalité et changement réglementaire / Price, taxes and regulatory change

FR. Les ventes intérieures sont proposées en FCFA (XAF), sauf accord légalement admissible. Les conditions particulières distinguent prix de base, taxes, droits, prélèvements, transport, stockage et autres frais. Tout prix réglementé et toute règle impérative de structure ou de plafonnement des prix prévalent. Une formule indexée précise l'indice, la publication de référence, la période de cotation, la prime ou décote, la conversion et une procédure objective en cas d'indisponibilité. Aucune commission ou majoration non convenue ne peut être ajoutée. Les changements de taxes ou charges réglementaires postérieurs à la conclusion n'ajustent le prix que dans la mesure légalement requise ou expressément convenue et sur justificatifs. Tout autre ajustement exige un accord écrit ; à défaut, les droits légaux des parties demeurent applicables.

EN. Domestic sales are quoted in FCFA (XAF), unless another lawful arrangement is agreed. Specific terms distinguish base price, taxes, duties, levies, transport, storage and other charges. Mandatory regulated prices and price-structure or ceiling rules prevail. An indexed formula must specify the index, reference publication, quotation period, premium or discount, conversion and an objective fallback. No unagreed commission or surcharge may be added. Tax or regulatory-charge changes after formation adjust the price only as legally required or expressly agreed and against evidence. Any other adjustment requires written agreement; otherwise the parties retain their legal remedies.

7. Paiement et financement / Payment and financing

FR. Pour une vente intérieure sans crédit expressément accordé, le paiement intégral intervient par virement, en fonds disponibles, avant l'enlèvement ou l'expédition. Un crédit, acompte, crédit documentaire ou garantie n'existe que dans les conditions particulières, qui précisent l'échéance et les documents. Les coordonnées bancaires sont communiquées par un canal contractuellement convenu ; tout changement fait l'objet d'une vérification indépendante auprès d'un contact déjà connu. Aucun paiement en faveur d'un tiers n'est libératoire sans accord préalable et validation de sa licéité. Les retenues fiscales impératives sont justifiées par les documents officiels correspondants. Les montants non contestés restent payables ; aucune compensation transfrontalière n'est pratiquée en violation des règles de change. Le retard ouvre droit aux intérêts et frais de recouvrement légalement admissibles ; aucun taux conventionnel n'est réputé accepté par le seul usage du site.

EN. For a domestic sale without expressly approved credit, full payment by bank transfer in cleared funds is due before collection or dispatch. Credit, deposits, documentary credits or guarantees exist only under specific terms stating maturity and documents. Bank details are exchanged through an agreed contractual channel; changes require independent verification with an established contact. A third-party payment does not discharge the debt without prior agreement and confirmation of legality. Mandatory tax deductions must be supported by official evidence. Undisputed sums remain payable; no cross-border set-off may breach exchange controls. Late payment attracts legally permissible interest and recovery costs; no contractual interest rate is accepted merely by using the website.

8. Changes et opérations internationales / Foreign exchange and international payments

FR. Les règlements extérieurs passent par les intermédiaires agréés et respectent les règles CEMAC/BEAC applicables. Les parties coopèrent pour les déclarations, domiciliations, justificatifs d'importation, contrôles d'origine des fonds et apurements requis. Le vendeur remet à temps des documents cohérents avec le contrat, la facture et le transport ; l'importateur accomplit les démarches qui lui incombent. L'exigibilité convenue n'est pas automatiquement suspendue par un manque de devises, un financement absent ou un dossier incomplet. Un délai réglementaire exceptionnel donne lieu à notification immédiate, preuve des diligences et recherche d'une solution licite ; toute prorogation est convenue par écrit. Une partie ne doit ni contourner une restriction de change, ni imposer à l'autre un règlement illicite.

EN. External payments must use authorised intermediaries and comply with applicable CEMAC/BEAC exchange rules. The parties cooperate on declarations, domiciliation, import evidence, source-of-funds checks and closure of required files. The seller provides timely documents consistent with contract, invoice and transport; the importer performs its own formalities. Agreed maturity is not automatically suspended by unavailable foreign currency, absent financing or an incomplete file. Exceptional regulatory delay requires immediate notice, evidence of diligence and efforts to find a lawful solution; extensions require written agreement. Neither party must circumvent exchange restrictions or require an unlawful payment.

9. Livraison, transport et retards / Delivery, transport and delays

FR. Le lieu exact, le créneau, les nominations, les responsabilités de chargement et déchargement, ainsi que les frais convenus figurent dans les conditions particulières. Un Incoterm n'est applicable que s'il mentionne la règle, le lieu ou port précis et « Incoterms® 2020 ». Il répartit certaines obligations, certains coûts et certains risques ; il ne fixe pas le transfert de propriété. À défaut d'Incoterm, la vente intérieure à enlever est exécutée au point de livraison convenu, une fois le produit chargé dans le moyen de transport de l'acheteur ; la vente livrée est exécutée au point convenu chez l'acheteur, après déchargement dans l'installation de réception. Les parties identifient le point physique exact dans la confirmation. Un transporteur choisi par le vendeur ne décharge pas celui-ci de ses obligations contractuelles. Les surestaries, temps de planche, frais d'attente ou de stockage ne sont dus que suivant un barème et des conditions expressément acceptés, sur preuve de l'événement et de son imputabilité.

EN. Specific terms state the exact location, delivery window, nominations, loading and unloading responsibilities and agreed charges. An Incoterm applies only when its rule, precise named place or port and "Incoterms® 2020" are stated. It allocates certain duties, costs and risks; it does not determine title. Without an Incoterm, a domestic collection sale is delivered at the agreed point once loaded into the buyer's vehicle; a delivered sale is completed at the agreed buyer location after unloading into the receiving facility. The confirmation identifies the exact physical point. A seller-appointed carrier does not relieve the seller of its contractual obligations. Demurrage, laytime, waiting or storage charges arise only under expressly agreed rates and conditions, supported by evidence of the event and responsibility.

10. Risques et propriété / Risk and title

FR. Les risques sont transférés au point de livraison expressément convenu ou selon l'Incoterm incorporé. Le produit doit être identifié au contrat. La propriété est transférée à la livraison, sauf réserve de propriété expressément convenue par écrit avant celle-ci, conforme au droit OHADA et aux formalités d'opposabilité applicables. Une telle réserve n'autorise pas une reprise forcée sans voie légale, ne crée pas automatiquement de droit sur les produits mélangés ou revendus et ne remplace pas une garantie bancaire. Les conditions particulières doivent traiter l'identification, la séparation et la revente si un crédit est accordé. Le transfert des risques n'exonère pas le vendeur d'une non-conformité ou d'un dommage dont il répond.

EN. Risk passes at the expressly agreed delivery point or under the incorporated Incoterm. Goods must be identified to the contract. Title passes on delivery unless retention of title is expressly agreed in writing beforehand, consistently with OHADA law and applicable third-party effectiveness formalities. Retention does not permit forcible repossession outside legal procedures, automatically create rights in mixed or resold product, or replace a bank guarantee. Specific terms must address identification, segregation and resale where credit is granted. Passing risk does not release the seller from responsibility for a non-conformity or damage for which it is liable.

11. Réclamations, conservation des preuves et recours / Claims, evidence and remedies

FR. Toute anomalie de quantité, d'aspect ou de sécurité est signalée immédiatement lorsque possible, portée sur le bon de livraison et documentée. Une alerte sous 48 heures est recommandée pour préserver les preuves ; ce délai opérationnel n'emporte aucune déchéance. Les défauts apparents sont dénoncés dans le délai légal applicable, notamment un mois suivant la livraison lorsque l'article 258 de l'AUDCG s'applique. Les droits relatifs aux défauts cachés, garanties et délais de prescription sont préservés. L'acheteur cesse si nécessaire l'utilisation du lot, isole les stocks lorsque cela est sûr, conserve échantillons et relevés, et permet une inspection raisonnable. Le vendeur ne peut rejeter une réclamation pour la seule absence d'une réserve à la réception si le défaut ne pouvait être décelé. Les parties conviennent rapidement d'une mesure appropriée - remplacement, reprise licite, réduction de prix ou remboursement - sans priver l'acheteur des recours prévus par le droit applicable. Aucun retour de produit dangereux n'est effectué sans protocole de sécurité.

EN. Quantity, appearance or safety concerns must be reported immediately where practicable, recorded on the delivery note and supported by evidence. Reporting within 48 hours is recommended to preserve evidence; this operational target is not a forfeiture deadline. Apparent defects must be notified within the applicable statutory period, including one month after delivery where AUDCG Article 258 applies. Latent defect, warranty and limitation rights are preserved. Where necessary the buyer stops using the affected batch, safely isolates stock, preserves samples and records, and allows reasonable inspection. A claim cannot be rejected solely because no delivery reservation was made where the defect could not be detected. The parties promptly agree an appropriate remedy-replacement, lawful collection, price reduction or refund-without removing remedies available under applicable law. Hazardous product may not be returned without a safety protocol.

12. Santé, sécurité, environnement et assurance / Health, safety, environment and insurance

FR. Chaque partie répond de la sécurité des activités sous son contrôle, de la qualification de son personnel, de l'adéquation de ses équipements et de ses obligations environnementales. Elle respecte les fiches de sécurité, les règles du site, les procédures d'urgence et les exigences applicables aux matières dangereuses. Une opération présentant un danger sérieux peut être suspendue immédiatement, avec notification et mesures correctives. Les incidents, pollutions ou risques de contamination sont signalés sans délai aux responsables opérationnels et aux autorités lorsque requis. Les parties maintiennent les assurances légalement requises et convenues, notamment responsabilité civile et, selon l'allocation des risques, transport/cargaison et pollution. Les montants et attestations figurent en annexe ; aucune couverture n'est présumée du seul fait du contrat.

EN. Each party is responsible for activities under its control, personnel competence, suitable equipment and its environmental duties. It follows safety data sheets, site rules, emergency procedures and dangerous-goods requirements. An operation presenting serious danger may be stopped immediately, with notice and corrective action. Incidents, pollution and contamination risks must be reported promptly to operational contacts and authorities where required. Each maintains legally required and agreed insurance, including liability and, according to risk allocation, cargo/transport and pollution cover. Limits and certificates are scheduled; no insurance coverage is presumed merely from the contract.

13. Intégrité, sanctions, origine et lutte contre la fraude / Integrity, sanctions, origin and fraud prevention

FR. Les parties interdisent corruption, paiements de facilitation, blanchiment, fraude documentaire et détournement de produits. Elles documentent l'origine et la chaîne de propriété du produit et fournissent les éléments raisonnables nécessaires à la vérification des contreparties, bénéficiaires effectifs, navires, banques et intermédiaires. Elles respectent les sanctions, restrictions commerciales et règles de contrôle des exportations qui leur sont légalement applicables, sans faire d'une législation étrangère non applicable une obligation automatique. Les exigences supplémentaires d'une banque sont précisées avant engagement. Une suspicion étayée permet une suspension proportionnée le temps de la vérification, avec explication suffisante dans les limites de la loi. Une interdiction légale, une fausse déclaration substantielle ou une corruption établie permet les recours légaux, dont la résiliation appropriée. Aucune divulgation interdite par les règles de lutte contre le blanchiment n'est exigée.

EN. Bribery, facilitation payments, money laundering, documentary fraud and diversion are prohibited. Parties document product origin and chain of title and provide reasonable information to verify counterparties, beneficial owners, vessels, banks and intermediaries. They comply with sanctions, trade restrictions and export controls legally applicable to them; otherwise inapplicable foreign rules are not automatically imposed. Additional bank requirements must be identified before commitment. Substantiated concerns permit proportionate suspension during verification, with sufficient explanation within legal limits. A legal prohibition, material misrepresentation or established corruption permits available legal remedies, including appropriate termination. No disclosure prohibited by anti-money-laundering rules is required.

14. Force majeure et difficulté économique / Force majeure and economic hardship

FR. Une partie invoquant un empêchement indépendant de sa volonté doit établir les conditions d'exonération prévues par le droit applicable, notifier sa nature, son effet et sa durée probable dans un délai raisonnable, en atténuer les conséquences et informer l'autre partie de l'évolution. Une hausse de prix, une baisse de marge, une insolvabilité ou le simple défaut d'un fournisseur ou transporteur ne constitue pas, à lui seul, un cas de force majeure. L'exonération ne couvre que l'obligation et la période effectivement affectées. Les sommes dues pour des livraisons exécutées restent exigibles. Si l'empêchement dure 30 jours consécutifs, les parties se concertent ; après 60 jours, chacune peut demander la fin de la partie inexécutée suivant les procédures applicables. Les avances relatives aux volumes définitivement non livrés sont restituées, sans compensation illicite et sous réserve des seuls montants légalement dus. Une difficulté économique grave donne lieu à négociation de bonne foi, sans changement unilatéral automatique du prix.

EN. A party claiming an event beyond its control must establish the applicable legal conditions for relief, promptly give reasonable notice of its nature, effect and likely duration, mitigate consequences and provide updates. Price increases, reduced margins, insolvency or a supplier's or carrier's default do not alone constitute force majeure. Relief extends only to the obligation and period actually affected. Payment for completed deliveries remains due. If an impediment lasts 30 consecutive days, the parties consult; after 60 days either may seek termination of the unperformed part under applicable procedures. Advances for volumes definitively not delivered must be returned without unlawful set-off and subject only to sums lawfully due. Serious economic hardship triggers good-faith discussion without automatic unilateral repricing.

15. Responsabilité / Liability

FR. Chaque partie répond du préjudice prouvé, causé par son manquement et indemnisable selon le droit applicable ; la partie lésée prend des mesures raisonnables pour limiter son dommage. Sous réserve des exclusions ci-après et d'un accord exprès, le plafond global proposé est égal à 100 % du prix hors taxes du lot concerné par le manquement. Les dommages indirects sont exclus seulement dans la mesure légalement admissible ; aucun poste n'est exclu du seul fait qu'il constitue un manque à gagner si son indemnisation est impérative. Le plafond et les exclusions ne s'appliquent pas : au dol, à la fraude ou à la faute lourde ; aux décès et dommages corporels ; à la corruption ; à la contrefaçon ou à l'absence de titre sur le produit ; aux obligations de paiement ou de restitution ; aux dommages environnementaux et obligations de dépollution dont la limitation est interdite ; ni à toute autre responsabilité qui ne peut être limitée. Cette clause doit être portée spécialement à la connaissance des parties et acceptée. Elle ne limite pas les droits des tiers ou des autorités.

EN. Each party is liable for proven loss caused by its breach and recoverable under applicable law; the injured party must reasonably mitigate loss. Subject to the following carve-outs and express acceptance, the proposed aggregate cap is 100% of the net price of the batch affected by the breach. Indirect loss is excluded only to the extent legally permitted; a category is not excluded merely because it is lost profit where its recovery is mandatory. The cap and exclusions do not apply to wilful misconduct, fraud or gross negligence; death or personal injury; bribery; counterfeit goods or lack of title; payment or repayment obligations; environmental damage and remediation duties whose limitation is prohibited; or any other liability that cannot lawfully be limited. This clause must be specifically brought to the parties' attention and accepted. It does not limit third-party or regulatory rights.

16. Suspension, résiliation et effets / Suspension, termination and consequences

FR. En cas de manquement substantiel, la partie lésée adresse une mise en demeure décrivant le manquement et accorde, lorsque réparable, dix jours ouvrés pour y remédier, sous réserve d'un délai légal ou raisonnable plus long. Une suspension immédiate proportionnée est possible pour risque grave de sécurité, interdiction légale ou défaut de paiement compromettant l'exécution. Toute résiliation respecte la gravité du manquement, les préavis requis, les procédures applicables et le contrôle éventuel du juge ; elle n'est pas automatiquement justifiée par la seule ouverture d'une procédure collective. Les droits acquis, paiements dus, restitutions, confidentialité et règlement des différends survivent. Les parties organisent la sécurisation des produits et la liquidation documentée des opérations en cours.

EN. For material breach, the injured party gives a notice describing it and, where curable, allows ten business days to cure, subject to any longer statutory or reasonable period. Proportionate immediate suspension is available for serious safety risk, legal prohibition or non-payment jeopardising performance. Termination must respect materiality, required notice, applicable procedures and any judicial review; opening insolvency proceedings does not alone automatically justify termination. Accrued rights, sums due, repayments, confidentiality and dispute provisions survive. Parties arrange safe product handling and documented reconciliation of outstanding transactions.

17. Confidentialité et données personnelles / Confidentiality and personal data

FR. Les prix négociés, documents bancaires, données de contrepartie et informations identifiées comme confidentielles ne sont utilisés que pour l'opération, sa conformité et les recours associés. Leur divulgation est limitée aux personnes ayant besoin d'en connaître, soumises à confidentialité, et aux autorités ou conseils lorsque nécessaire. Les informations déjà publiques, légalement détenues ou développées indépendamment sont exclues. La confidentialité commerciale dure trois ans après la dernière opération ; les secrets d'affaires demeurent protégés selon la loi. Les données personnelles sont traitées selon la loi camerounaise n° 2024/017 et les autres règles applicables. La notice distincte précise les finalités, destinataires, durées, transferts et droits. Les données sensibles ou pièces d'identité ne doivent pas être envoyées via le formulaire public ; un canal sécurisé est convenu au besoin. Une partie ne peut autoriser globalement le traitement des données de tiers à leur place.

EN. Negotiated prices, banking documents, counterparty data and information identified as confidential may be used only for the transaction, compliance and related remedies. Disclosure is limited to persons with a need to know under confidentiality duties and to authorities or advisers where necessary. Public, lawfully held or independently developed information is excluded. Commercial confidentiality lasts three years after the last transaction; trade secrets remain protected as provided by law. Personal data is handled under Cameroon Law No. 2024/017 and other applicable rules. A separate notice explains purposes, recipients, retention, transfers and rights. Sensitive data and identity documents must not be sent through the public form; a secure channel is agreed where needed. A party cannot give blanket consent for third parties' data on their behalf.

18. Notifications, droit applicable et litiges / Notices, governing law and disputes

FR. Les notifications contractuelles sont adressées aux coordonnées désignées dans les conditions particulières, par remise contre reçu, courrier suivi ou canal électronique convenu permettant une preuve de réception. Le formulaire public n'est pas un canal de notification juridique urgente. Le contrat est régi par le droit camerounais, incluant les Actes uniformes OHADA et les normes CEMAC directement applicables. Les parties tentent une résolution amiable pendant 30 jours à compter d'une notification motivée. Cette démarche n'empêche ni mesure urgente ou conservatoire, ni action nécessaire pour préserver un délai. Pour les ventes intérieures, les juridictions compétentes de Douala sont proposées, dans la mesure où une telle attribution est légalement valable. Un arbitrage international ne s'applique que si les parties signent une clause distincte. Les dispositions impératives de compétence demeurent réservées.

EN. Contractual notices use contacts designated in the specific terms, by delivery against receipt, tracked post or an agreed electronic channel evidencing receipt. The public form is not a channel for urgent legal notice. Cameroon law governs, including applicable OHADA Uniform Acts and directly applicable CEMAC rules. Parties seek amicable resolution for 30 days after a reasoned notice. This does not prevent urgent or protective measures or proceedings needed to preserve a deadline. For domestic sales, the competent courts of Douala are proposed to the extent a forum agreement is lawful. International arbitration applies only under a separately signed clause. Mandatory jurisdiction rules remain unaffected.

19. Langues et dispositions finales / Languages and final provisions

FR. Les versions française et anglaise sont remises ensemble. Les conditions particulières désignent la version faisant foi ; à défaut, la version française est proposée comme version de référence, dans les limites autorisées par la loi. Cette règle ne modifie pas le statut constitutionnel des langues officielles ni les règles de procédure. Une clause invalide est écartée dans la seule mesure nécessaire ; les parties recherchent une stipulation licite proche de son objet. Aucun retard dans l'exercice d'un droit ne vaut renonciation. Toute cession du contrat exige l'accord écrit de l'autre partie, sauf disposition légale impérative. Aucun contrat ne crée à lui seul mandat, agence, exclusivité ou partenariat sociétaire.

EN. French and English versions are supplied together. Specific terms select the controlling version; otherwise French is the proposed reference version to the extent legally permitted. This does not alter the constitutional status of official languages or procedural rules. An invalid provision is disappplied only as necessary; parties seek a lawful provision reflecting its purpose. Delay in exercising a right is not a waiver. Assignment requires the other party's written consent unless mandatory law provides otherwise. A contract alone creates no agency, exclusivity or corporate partnership.

Module A - Achats internationaux par Harper / International purchases by Harper

FR. Ce module est une proposition de négociation, applicable uniquement s'il est expressément incorporé à un contrat signé identifiant Harper comme acheteur. Les clauses 2 à 6, 8 à 19 sont adaptées aux rôles indiqués ; la clause 7 de paiement anticipé des ventes intérieures est exclue. Le contrat d'achat fixe au minimum : fournisseur et bénéficiaires effectifs ; produit, spécification et origine ; quantité et tolérance ; prix ou formule ; Incoterm et ports ; fenêtre de chargement et destination ; importateur officiel ; inspection au chargement et à la réception ; facture, certificat d'origine, certificat de qualité/quantité, connaissance et autres documents exigés ; assurance ; régime de propriété ; paiement ; laytime et surestaries ; transfert des risques ; droit applicable et litiges. Le vendeur garantit un titre valable, libre de charges non acceptées, ainsi que l'authenticité des documents et la conformité de l'origine déclarée. Les procédures portuaires, douanières et bancaires sont convenues avant nomination du navire. Le paiement proposé est un crédit documentaire irrévocable payable à vue contre documents conformes, émis par une banque agréée et acceptable aux deux parties, avec confirmation seulement si convenue. L'incorporation des UCP 600 doit être expresse ; une lettre de crédit ne remplace pas les droits du contrat de vente. Une avance non garantie, un compte tiers ou un paiement intégral avant inspection ne sont jamais des modalités par défaut. Tout achat déjà conclu reste régi par ses propres stipulations, sans modification rétroactive.

EN. This module is a negotiating proposal and applies only if expressly incorporated into a signed purchase contract identifying Harper as buyer. Clauses 2-6 and 8-19 are adapted to the stated roles; Clause 7's domestic prepayment default is excluded. The purchase contract must identify at least: supplier and beneficial owners; product, specification and origin; quantity and tolerance; price or formula; Incoterm and ports; loading window and destination; importer of record; load-port and receipt inspection; invoice, origin certificate, quality/quantity certificate, bill of lading and other required documents; insurance; title; payment; laytime and demurrage; risk transfer; governing law and disputes. The seller warrants valid title free of unaccepted encumbrances, authentic documents and truthful declared origin. Port, customs and banking procedures are agreed before vessel nomination. The proposed payment structure is an irrevocable documentary credit at sight against complying documents, issued by an authorised bank acceptable to both parties, with confirmation only if agreed. UCP 600 must be expressly incorporated; the credit does not replace rights under the sale contract. An unsecured advance, third-party account or full pre-inspection payment is never the default. Existing purchases remain governed by their own terms without retrospective amendment.

Clause d'arbitrage internationale facultative / Optional international arbitration clause

FR. Proposition à signer séparément : « Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA par un arbitre unique nommé conformément à ce règlement. Le siège de l'arbitrage sera Douala, Cameroun. La langue sera [français ou anglais : choix obligatoire]. Le droit matériel sera le droit camerounais, incluant le droit OHADA applicable. Les demandes de mesures conservatoires ou urgentes devant une juridiction compétente ne constituent pas une renonciation à l'arbitrage. » Les coûts, l'adéquation au montant du contrat et les conditions de compétence CCJA doivent être examinés avant signature.

EN. Proposal for separate signature: "Any dispute arising out of or in connection with this contract shall be finally settled under the Arbitration Rules of the Common Court of Justice and Arbitration of OHADA by one arbitrator appointed under those Rules. The seat shall be Douala, Cameroon. The language shall be [French or English: selection required]. The substantive law shall be Cameroon law, including applicable OHADA law. Applying to a competent court for interim or urgent relief shall not waive arbitration." Costs, proportionality to contract value and CCJA jurisdiction conditions should be reviewed before signature.

Module B - Consignation, dépôt et mise à disposition / Consignment, custody and stock availability

FR. Aucune consignation n'est créée par les présentes conditions. Elle requiert un accord séparé identifiant le propriétaire et le dépositaire, les installations autorisées, l'inventaire d'ouverture, les jaugeages, les droits d'accès, les pertes admissibles, les assurances et les conditions de retrait. Cet accord doit définir l'événement constituant la vente et le transfert de propriété, le risque avant et après ce moment, les bénéficiaires du produit de revente, l'interdiction ou les limites du mélange, les rapprochements de stocks, la fiscalité, les sûretés et leur publicité, l'insolvabilité et la restitution. Il faut déterminer si Harper agit comme revendeur, dépositaire, commissionnaire ou agent ; ces qualifications ne sont pas interchangeables. Aucun financement, dépôt remboursable ou promesse de rendement n'est créé.

EN. These terms do not create a consignment. A separate agreement must identify owner and custodian, authorised facilities, opening stock, measurement, access rights, allowable losses, insurance and withdrawal rules. It must define the sale and title-transfer trigger, risk before and after that event, rights to resale proceeds, restrictions on commingling, stock reconciliation, taxes, security and registration, insolvency and return. Harper's role as reseller, custodian, commission agent or commercial agent must be determined; these roles are not interchangeable. No financing, repayable deposit or return-on-investment undertaking is created.

Annexe - Fiche de confirmation d'opération / Trade confirmation checklist

Champ / Field	À compléter avant engagement / Complete before commitment
Parties et représentants / Parties and signatories	Identité légale, pouvoirs, bénéficiaires effectifs / Legal identity, authority, beneficial owners
Rôle de Harper / Harper's role	Vendeur / acheteur / autre accord distinct - Seller / buyer / separate arrangement
Produit / Product	Grade, norme/version, usage, origine / Grade, standard/edition, use, origin
Quantité / Quantity	Unité, base, tolérance, mesurage / Unit, basis, tolerance, measurement
Livraison / Delivery	Point précis, date/fenêtre, Incoterm éventuel / Exact point, date/window, any Incoterm
Prix / Price	Fixe ou formule, devise, taxes et frais / Fixed or formula, currency, taxes and charges
Paieement / Payment	Banque vérifiée, instrument, échéance, documents / Verified bank, instrument, maturity, documents
Risque et propriété / Risk and title	Événements distincts et sûretés / Separate triggers and security
Inspection / Inspection	Inspecteur, méthodes, échantillons, coûts / Inspector, methods, samples, costs
Autorisations / Permits	Produits, activité, lot, site, transport / Product, activity, shipment, site, transport
Assurance / Insurance	Type, assuré, montant, preuve / Cover, insured party, limit, evidence
Logistique maritime / Marine logistics	Nominations, laytime, surestaries, port / Nominations, laytime, demurrage, port
Litiges et langue / Disputes and language	Tribunal ou arbitrage accepté ; version faisant foi / Agreed court or arbitration; controlling version
Conditions incorporées / Incorporated terms	Version et date ; annexes ; acceptation expresse de la responsabilité / Version/date; schedules; express liability-clause acceptance
Signatures / Signatures	Nom, qualité, date, signature de chaque partie / Name, capacity, date, signature for each party